

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2018 PROCES-VERBAL

L'an **deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation du 16 avril 2018, sous la présidence de M. Sylvain LAUNAY, Maire.

Présents : Sylvain LAUNAY, Anne GUIHAIRE, Fabrice RADIGUE, David MARY, Pierrick CHASSARD, Isabelle GUIMONT, Fanny REY.

Absent(s) excusé(s) : Vincent DOUVENOULT donne pouvoir à Sylvain LAUNAY, Pierre LE CLERC donne pouvoir à Fabrice RADIGUE.

Absent(s) : Lucie LARONCHE, Christèle BESNIER.

Fanny REY est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, pour aborder la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un parcours ludique et sportif intergénérationnel. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR MODIFIE

Convention de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un parcours ludique et sportif intergénérationnel - Marché à bons de commande 2018-2020 - Sortie de l'inventaire des chaises en tissu rouge - Numéros de voirie suite au déploiement de la fibre optique - Clé sécurisée salle l'Eclat - Planning prévisionnel des travaux « espaces propreté » - Borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides - Contrôles city-stade et barnum - Compteur Linky - Bulletin municipal et encarts publicitaires - Questions et informations diverses.

Le procès-verbal de la dernière séance du 20 mars 2018 est approuvé.

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UN PARCOURS LUDIQUE ET SPORTIF INTERGENERATIONNEL

Il est présenté la convention de maîtrise d'œuvre d'Orne Métropole pour le projet de réalisation d'un parcours ludique et sportif intergénérationnel.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2016 décidant de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale « Ingénierie 61 »,

Vu la délibération de l'Assemblée générale de l'Agence Départementale en date du 23 juin 2014 approuvant la politique générale de l'Agence,

Considérant que la commune de Lonrai a besoin de missionner l'agence technique départementale « Orne Métropole », dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un parcours ludique et sportif intergénérationnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir la prestation qui s'élève à 5 191.20 € TTC, qui consiste à la mission de base détaillée dans la fiche de cadrage de la mission maîtrise d'œuvre jointe en annexe de la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à ce dossier, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées.

MARCHE A BONS DE COMMANDE - TRAVAUX DE VOIRIE 2018-2019-2020

Pierrick CHASSARD, conseiller délégué aux travaux présente les 6 offres reçues suite à l'appel d'offres pour le lancement d'un marché à bons de commande de 2018 à 2020.

Le marché est passé selon la procédure adaptée en application des articles 42-2 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante :

Lot	Montants par année	
	Minimum	Maximum
Lot unique 2018-2019-2020	20 000,00 € TTC	40 000,00 € TTC

Considérant

- Qu'il a été procédé à l'ouverture des plis du 26 mars 2018, et à l'analyse technique ;
- Que le pouvoir adjudicateur a examiné les propositions remises par six entrepreneurs ;
- Que le classement des offres a été établi à 20% pour la valeur technique apprécié au vu du mémoire technique et 80% pour le prix des prestations ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE**, dans le cadre de la réalisation du marché à bons de commande, Monsieur le Maire ou son délégué à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA, qui a obtenu une note globale égale à 96 sur 100.

Les travaux de voirie 2018 concerneront la rue de la Croix Jamet programmés en juin et le Chemin de la Croix. Un bilan budgétaire sera effectué à l'issue de ces travaux. Si les crédits qui ont été inscrits au Budget Primitif sont suffisants, le cheminement de la sente à mobilité réduite de la Mairie pourrait être effectué.

SORTIE DE BIENS DE L'INVENTAIRE

Monsieur le Maire explique que du matériel est sorti de l'inventaire.

- 24 chaises en tissu rouge

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser** le Maire à sortir de l'inventaire 2018, le bien du patrimoine communal suivant :
 - Chaises salle de réunion n°34 d'une valeur de 1 098,71 €
- **d'autoriser** le Maire à modifier l'état de l'actif en conséquence.

DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE - NUMEROTATION DES BATIMENTS

Vu la demande formulée par la société SCOPELEC,

Considérant que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, il est nécessaire de numéroter tous les bâtiments de la commune de Lonrai.

Eu égard à l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à la Collectivité de procéder à la numérotation des habitations.

Monsieur le Maire propose la numérotation des bâtiments de la zone artisanale, de la zone industrielle, des lieux-dits « Maisons Brûlées » « les Petites Fontaines », de la salle l'Eclat et du Hamel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** de procéder à la numérotation des bâtiments de la zone artisanale, de la zone industrielle, des lieux-dits « Maisons Brûlées » « les Petites Fontaines », de la salle l'Eclat et du Hamel.
- **ACCEPTE** l'état récapitulatif et l'état détaillé joints à la présente délibération
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette numérotation seront inscrits au budget
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir

Il est précisé qu'une plaque de numéro sera donnée aux propriétaires concernés. Cette dernière devra être apposée de façon visible de la voie publique.

CLE SECURISEE SALLE L'ECLAT

Intervention de David MARY, conseiller délégué à la salle l'Eclat, qui a demandé un devis pour le changement d'un demi-cylindre de la porte d'entrée avec fourniture de 31 clés supplémentaires et une carte de propriété, afin d'éviter toute reproduction de clé, pour un montant de 1 190.33€ TTC. L'ensemble des membres présents est favorable, sous réserve d'un autre devis pour comparatif.

PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX "ESPACES PROPRETE"

L'implantation des espaces « propreté » situés à la zone industrielle et aux Petites Fontaines auront lieu à compter du 6 juin prochain. Des travaux de fouilles étant nécessaires, les chantiers débuteront semaine 22. Ce planning reste prévisionnel, il dépend des conditions climatiques, des livraisons de conteneurs et de ce qui peut être trouvé lors du terrassement. La Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) va organiser une réunion avec les maires de Condé sur Sarthe et de Damigny pour les informer du changement de mode de collecte sur Montperthuis.

Un point temporaire en conteneur aérien va être installé au lieu-dit le Gué au cheval pour collecter Lonrai et Pacé, dont un bilan sera fait au bout de 6 mois et 1 an.

Suite à l'implantation de ces espaces « propreté », une communication sera effectuée dans toutes les boîtes aux lettres. La CUA compte sur la participation de la commune pour la diffusion de cette information, via bulletin et site Internet.

BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides par le Te61, dont le montant de contribution de la commune est estimé à 8 373.98€ TTC, la prise en charge du Te61 étant de 2 093.49€.

Etant entendu que cette dépense est non inscrite au Budget Primitif 2018, il s'agit uniquement d'une présentation. L'installation de cette borne pourrait être envisagée si le projet du parcours ludique et sportif intergénérationnel était réalisé.

CONTROLE PERIODIQUE DU CITY-STADE ET DU BARNUM

Intervention de Pierrick CHASSARD. Le barnum a été vérifié semaine dernière. Pour rappel, il doit être contrôlé tous les 2 ans. Il y a lieu maintenant de le mettre en vente, dont l'estimation est évaluée à 3 000 €.

Pour le contrôle périodique du city-stade, une option a été envisagée par une formation d'un agent technique. Toutefois, cette possibilité n'exclue pas le contrôle obligatoire d'une société habilitée. Pierrick CHASSARD prendra contact avec Pierre LE CLERC qui a maintenant en charge le contrôle des équipements sportifs de la CUA, afin d'obtenir des coordonnées d'entreprises pour une mise en concurrence.

COMPTEUR LINKY

La société ENEDIS organisera prochainement une réunion à l'attention des élus.

BULLETIN MUNICIPAL - TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

Le Maire rappelle les tarifs des encarts publicitaires, appliqués en 2014.

	1/8 ^e de page	1/2 page
1 parution	70 €	500 €
2 parutions	120 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de fixer un tarif unique pour les encarts publicitaires, à compter de la prochaine parution du bulletin municipal de 2018, comme suit :

1 parution (1/8 ^e de page)	70 €
---------------------------------------	-------------

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Avancement de la voie verte**

- **1ère partie Alençon-La Lacelle** : le Collectif d'Urgence a débroussaillé et déboisé la voie sur environ 16,5 km, entre Alençon et Gandelain. Il reste encore environ 4,5 km (800 m sur Gandelain et environ 3,7 km sur La Lacelle). Le temps restant de chantier pour cette partie de déboisement est estimé à 3 semaines. Conformément au cahier des charges, il n'est plus conseillé de couper des arbres en cette époque de nidification, notamment aux abords de zones Natura 2000, dont certaines sont répertoriées pour leur richesse en oiseaux. Le chantier reprendra donc début septembre. Les équipes du collectif d'urgence vont maintenant redémarrer au niveau d'Alençon pour terminer le nettoyage (enlèvement des quelques déchets mis à jour, déchiquetage du bois déposé sur les rails ou autre valorisation...).
- **2ème partie Saint-Ouen le Brisoult-Rives d'Andaines** : à ce jour le chantier n'est pas lancé.

➤ **Agenda :**

- Le conseil municipal du mardi 22 mai est reporté en juin. La date sera communiquée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h25.

DELIBERATIONS

DBLONRAI2018-016	CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UN PARCOURS LUDIQUE ET SPORTIF INTERGENERATIONNEL
DBLONRAI2018-017	MARCHE A BONS DE COMMANDE 2018-2020
DBLONRAI2018-018	SORTIE DE L'INVENTAIRE DES CHAISES EN TISSU ROUGE
DBLONRAI2018-019	NUMEROS DE BATIMENTS SUITE AU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE
DBLONRAI2018-020	BULLETIN MUNICIPAL : TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

Sylvain LAUNAY

Anne GUIHAIRE

Fabrice RADIGUE

PIERRICK CHASSARD

David MARY

Fanny REY

Isabelle GUIMONT